

Position du groupe socialiste sur le budget 2012

Les années se succèdent, et malheureusement se ressemblent. Le projet de budget élaboré par le Conseil d'Etat a déçu les représentants du groupe socialiste. Depuis plusieurs années, le refrain est le même: l'année qui vient s'annonce difficile.

Avec une capacité d'investissement quasiment limitée aux travaux prévus pour Microcity, avec un déficit proche des mécanismes de frein aux dépenses, il n'y a aucun signe dans ce budget pour nous laisser espérer une situation financière plus équilibrée, permettant au Conseil d'Etat de jouer un rôle plus actif dans le développement de notre canton et d'assurer le rôle de redistributeur de richesses entre les habitants de notre canton, comme il devrait pouvoir l'exercer. Les mécanismes mis en place montrent leurs limites et probablement leurs effets dangereux et problématiques pour la cohésion cantonale et pour la qualité de vie, le bien-être et la santé mentale de ses habitants.

Un autre élément du projet de budget du Conseil d'Etat semblait problématique pour notre parti. C'est celui du report des charges, sans consultation, sans partenariat, sur les communes, alors que chaque année, nous répétons, notamment en CGF, mais également de ce plénum, que nous attendons le 3^{ème} désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes et que nous ne voulons pas de mesures décidées dans l'urgence, sans consultation des partenaires concernés, uniquement afin d'équilibrer le budget de l'Etat. Ce report devient franchement inacceptable lorsqu'il se fait, comme cela était prévu dans le report projeté de charges sur les communes, sans tenir compte de la situation financière des différentes communes et qu'il est prévu en francs par habitant, pénalisant ainsi nettement plus les communes ayant une assise fiscale faible comme cela était prévu pour certaines mesures.

Nous saluons par contre l'absence dans ce projet de budget de mesures linéaires, qui posent souvent plus de problèmes qu'elles en résolvent, ainsi que le respect des propositions contenues dans la loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013 et adoptées par notre Conseil il y a une année.

Malgré une hausse des recettes d'environ 30 millions au chapitre des impôts, malgré la hausse des prélèvements dans les fonds (40 millions prévus en 2012 pour un solde

envisagé à fin 2012 de ces fonds de 53 millions seulement), le budget de l'Etat est toujours déficitaire. La croissance continue des charges nous interpelle.

Le rapport du Conseil d'Etat nous a également déçu par son silence sur tous les éléments liés à la politique régionale, à la politique d'agglomération et à tous les projets liés à la politique touristique. Non seulement, il se tait sur ces thèmes cruciaux pour notre canton, mais il se retire encore du RUN, même s'il est disposé à poursuivre un certain soutien financier pendant une période intermédiaire. Il semble que l'Etat, et ses services jouent plus un rôle démobilisateur, décourageant envers divers projets, plutôt que d'accorder un soutien certain à tous ces projets. Nous attendons de sa part un rôle nettement plus proactif, plus engagé, dans cette politique, qui doit permettre un développement harmonieux et coordonné de notre canton, prenant en particulier en compte les besoins des régions périphériques de notre canton.

Le rapport lié au budget, tant celui du Conseil d'Etat que celui de la commission de Gestion et finances, nous rappelle l'attention portée au problème d'absentéisme, tant au niveau du personnel de l'Etat qu'au niveau de la Police. Il n'en parle malheureusement pas au niveau du personnel enseignant, ni au niveau des entités autonomisées ou autres entités autonomes de droit public. Dans ce sens, nous avons posé une question, au nom du groupe socialiste, demandant des indications plus précises concernant ce problème conséquent, mais crucial pour la gestion des ressources humaines d'une collectivité publique. Nous attendons une réponse écrite.

Le Conseil d'Etat nous l'a dit, il le rappellera probablement dans ce débat, l'année 2012 sera une année cruciale: révision de la fiscalité des personnes physiques, adoption du plan stratégique pour hôpital neuchâtelois, refinancement de prévoyance.ne, qui touche environ 25'000 personnes dans notre canton, votation sur le Transrun.

Nous ne pouvons donc que déjà dire nos inquiétudes quant à l'élaboration du budget 2013. Bien que soutenant le principe d'une révision de la fiscalité des personnes physiques, le groupe socialiste sera très attentif à ce que cette révision ne remette pas en question les différentes prestations proposées à nos ressortissants que cela soit au niveau de la formation, de l'emploi, de la santé ou du social.

Le budget 2013 devra prendre en compte les premiers effets de cette révision de la fiscalité des personnes physiques, les premiers effets du refinancement de prévoyance.ne, qui ne pourra pas se faire sans le soutien financier de l'Etat, les prélèvements aux fonds seront limités en raison du faible montant restant à disposition probablement au 31.12.2012; les premières tranches de financement à l'aide de communes fusionnant (les versements pour Val-de-Ruz et Milvignes devraient grever le budget d'investissement de 9 millions en 2012 et un montant identique en 2013). Le rapport ne nous laisse entrevoir aucune possibilité de réaliser de grands projets, favorisant la mobilité et les liens dans notre canton. Le Conseil d'Etat devra expliquer rapidement et de manière détaillée comment le canton pourra assumer les charges liées au projet du TransRun. La lecture des rapports sur le budget 2012 ne rassure pas, car rien ne permet d'y voir la capacité financière du canton à financer cette réalisation. La votation est prévue dans quelques mois. Il nous semble urgent que la communication soit développée et rassure la population en montrant les réponses retenues aux questions liées au financement de ce projet.

Les mécanismes de frein à l'endettement doivent être revus, afin de permettre au canton de financer les investissements nécessaires au développement de notre canton (nous pensons notamment aux travaux du TransRun, ainsi qu'à des projets tels que celui du regroupement des Autorités judiciaires sur un seul site), mais aussi à assurer un minimum de renouvellement des infrastructures existantes. Nous invitons le Conseil d'Etat à venir rapidement devant notre Conseil avec des propositions concrètes, liées tant au 3^{ème} désenchevêtrement des tâches, à son financement, ainsi qu'à des propositions de nouvelle répartition de l'impôt sur les personnes morales, ainsi qu'au niveau de la péréquation financière au niveau des communes. L'examen par la CGF, puis par le Grand Conseil, du rapport 11.036, Redressement des finances et réformes de l'Etat, ne permettra pas de dégager suffisamment d'économies pour permettre le financement de toutes ces nouvelles charges.

Mais revenons à notre sujet et au budget 2012. Son examen en commission fut difficile, en raison des pressions liées aux mécanismes de frein, mais aussi à la réduction des recettes provenant de la répartition des bénéfices de la BNS. Le groupe socialiste s'est vivement élevé contre un transfert de charges de l'Etat vers les communes basées sur le nombre d'habitants et a recherché d'autres moyens pour favoriser la participation des communes au redressement des finances de l'Etat.

C'est dans ce sens que nous soutenons la variante de redistribution des recettes de l'impôt sur les personnes morales, projet de "loi fixant une contribution extraordinaire de solidarité de crise des communes envers l'Etat pour l'année 2012". Ce projet permet à chaque commune de toucher un revenu sur l'imposition des personnes morales pour un montant au moins équivalent à celui perçu avant la révision de l'imposition des personnes morales, mais qui augmente la part reçue par l'Etat. Nous la reconnaissons clairement comme une contribution de solidarité demandée aux communes, mais nous regrettons par contre l'usage du mot de "crise" utilisé, rappelant que nous nous attendons à un budget plus difficile et douloureux dans 12 mois. Cette variante permet une hausse des recettes de plus de 9,5 millions. Elle est limitée à une année. Son effet touche chaque commune, mais dans des proportions très différentes, mais que nous considérons comme supportable pour chacune. Le vote de cette loi nécessite une majorité qualifiée de notre parlement. Nous devons nous engager tous à la soutenir, car sans elle, l'adoption d'un budget respectant les mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement devra extrêmement difficile, voire illusoire.

Compte tenu des effets du 2^{ème} désenchevêtrement, qui profite plus aux communes qu'au canton, compte tenu du concept de zones de développement régionales développé par le Conseil d'Etat pour la promotion économique, une répartition différente du produit de l'impôt sur les personnes morales nous semble pleinement justifiée. On peut constater à ce jour que la révision adoptée l'année passée ne profite pas à toutes les communes de manière identique.

Nous avons limité délibérément la durée de cette mesure, afin de faire pression en vue d'un dénouement rapide des travaux liés au 3^{ème} désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les Communes, désenchevêtrement dont le bien-fondé est reconnu par tous les partenaires. Nous attendons du Conseil d'Etat, mais aussi des Communes comme de la commission que nous avons nommée et de tous les partenaires concernés un rôle actif dans ce dossier, afin que ce projet puisse être mené à terme au plus vite, si possible avec des premières mesures déjà comprises dans le projet de budget 2013. Nous sommes néanmoins disposés à renouveler éventuellement cette mesure si les travaux mentionnés ci-dessus ne sont pas terminés. Ce projet de loi instaurant cette contribution de solidarité pour une année sera soutenue par le groupe socialiste à l'unanimité, y compris celui déposé ce jour et limitant cette contribution à un maximum de 9,6 millions.

Dans ce sens, nous pouvons déjà dire que le groupe socialiste votera l'ensemble des amendements proposés par la CGF, certes, certains plus facilement que d'autres, nous y reviendrons, mais nous les adopterons tous, car ils font partie d'un ensemble cohérent et équilibré de propositions et de concessions, à la gauche comme à la droite de cet hémicycle, réalistes pour permettre à l'Etat de fonctionner correctement dans l'année qui vient. Le dépôt de nouveaux amendements, ou le refus de certains amendements de la CGF, équivaldrait à remettre en question tout le travail effectué jusqu'à ce jour. Par le biais de divers amendements proposés par la CGF, le projet de budget du Conseil d'Etat a été amélioré. Nous tiendrons cette position lors du vote de chaque amendement.

Une partie de la CGF souhaitait associer le personnel de l'Etat aux efforts demandés pour équilibrer le budget. Un consensus s'est dégagé pour accroître le montant prévu pour les écarts statistiques et remplacement. Derrière ce terme technique se situe une contrainte qui peut se révéler très dure: le Conseil d'Etat est invité à redoubler d'attention et de prudence dans le remplacement de postes libérés, de maintenir le délai de carence dans toutes les situations où cela est possible. Nous avons été quelque peu étonnés de voir que si nous enlevons les externalisations, ainsi que les corrections faites sur la manière de compter les effectifs à plein temps, le budget du Conseil d'Etat prévoit la création de 38 postes supplémentaires, en d'autre termes, d'une dépense pérenne de plus de 4 millions de francs. Tous ces emplois sont-ils indispensables? Lors de l'octroi de tâches supplémentaires, a-t-il été vérifié si du temps ne pouvait pas être gagné en abandonnant d'autres tâches ou en les organisant différemment? Nous demandons au Conseil d'Etat de veiller à utiliser les mêmes critères restrictifs pour les mises au concours des nouveaux postes, prévus dans ce budget.

Cette pratique rigoureuse doit permettre une économie de 4'500'000.- dans le budget général, plus Fr. 300'000.- à la Police. Le personnel de l'Etat contribue ainsi pour près de 5 millions à l'amélioration de la situation financière. Nous tenons à le remercier pour cet effort, mais nous voulons aussi à exprimer notre préoccupation concernant la charge de travail pour le personnel en place. Nous avons déjà parlé dans ce rapport de la question de l'absentéisme. Une charge de travail supplémentaire pour tous les collaborateurs chaque fois qu'un collègue quitte, peut également être un facteur provoquant l'absentéisme, d'où l'importance d'appliquer cette mesure avec toutes les précautions nécessaires.

La CGF propose le versement d'un million supplémentaire au poste 366310, Loi sur l'assurance-maladie obligatoire. Ce montant complémentaire, ajouté aux montants libérés dans le budget sur ce poste, doit permettre au Conseil d'Etat de lutter contre les effets de seuil. Nous sommes convaincus que ce montant n'est pas suffisant pour résoudre ce problème. Il est néanmoins pour nous le premier pas vers la résolution d'un problème conséquent et qui provoque beaucoup de difficultés. Nous sommes convaincus que la suppression des effets de seuil amènera à terme des réductions de charges au niveau de l'aide sociale ou des recettes supplémentaires pour l'Etat, en favorisant la déclaration de revenus. En effet, en raison des effets de seuil, en particulier au niveau de l'assurance-maladie, mais on le retrouve également dans d'autres secteurs, on doit encourager tout bénéficiaire de l'aide sociale à accroître ses revenus et à les déclarer. Nous espérons ainsi qu'avec les années, cet argent versé pourra être considéré comme un investissement par rapport aux effets qu'il aura induits.

Le dernier élément de notre rapport tient aux amendements liés aux investissements. Il n'est effectivement pas acceptable que la quasi-totalité des investissements pour 2012 soit concentré sur Microcity. Avec les amendements de la CGF, nous permettons de maintenir les subventions aux améliorations foncières et aux constructions rurales, assurant du même coup le versement des subventions fédérales annoncées. Il nous paraissait particulièrement regrettable que des subventions déjà promises ne soient pas versées, uniquement en raison des limitations d'investissement de la part de l'Etat. La poursuite d'investissements en 2012 sur des sujets importants, ayant déjà occupé notre parlement, était autant indispensable. Nous pensons en particulier à la poursuite du dossier de la H20 et de l'implantation du ministère public et du tribunal d'instance à la Chaux-de-Fonds. Ces crédits ont déjà été votés, pour certains à la quasi-unanimité de notre Conseil. Nous nous devons d'allouer les moyens de les poursuivre. En suspendre la réalisation équivaut à donner une image erronée et décourageante. Nous espérons ainsi que ce budget permettra au Conseil d'Etat de poursuivre avec volonté et optimisme sa mission pour permettre le développement de notre canton, mais aussi d'assurer une certaine qualité de vie pour tous ses habitants.

Bertrand Nussbaumer, porte-parole du groupe socialiste